



Réseau d'Aide aux Toxicomanes

# **ACTE DU COLLOQUE**

***ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE : LES ADDICTIONS  
DROGUES, RELIGIONS, MONDES VIRTUELS***

**CONSOMMEZ !  
VIVRE POUR CONSOMMER,  
CONSOMMER POUR (SUR)VIVRE**

**ALESSANDRO STELLA**

*Consommations de psychotropes et addictions :  
Assez de confusions !*

**JANVIER 2018**

# *Alessandro Stella*

*Consommations de psychotropes et addictions :  
Assez de confusions !*

**Janvier 2018**

## LE COLLOQUE

*Dans une époque où l'injonction à consommer déborde et envahit la vie de nos contemporains et tous les canaux de communication de nos sociétés, une question semble s'imposer : cet impératif ne concerne-t-il pas certaines choses uniquement, seulement celles qui en étant consommées rapportent beaucoup d'argent à des personnes, des organisations ou des communautés déjà assez riches ou puissantes pour imposer leurs produits ou leurs marques.*

*Mais cet acte indispensable, devenu presque identitaire, se transforme en action déconsidérée, voire réprouvée, dès qu'il s'agit de consommer soit des objets ou dispositifs majoritairement immatériels (religions, spiritualité, jeux en ligne, série TV, etc.), jugés de moindre valeur aux mesures du capitalisme, soit des objets très rentables, mais en dehors de l'économie régulée par les institutions ou organisations légales (drogues...) et dès lors échappant en partie à la capacité d'emprise des acteurs dominants.*

*Pour sa septième édition, le Colloque RAT-LAAP ouvrira cette fois la discussion sur la contextualisation des consommations. Nous explorerons l'histoire de l'usage des psychotropes qui par exemple ont souvent permis d'amoraliser les armées, celle des jeux qui rendent dociles les peuples, celle de la vague libérale et du consumérisme qui y est intimement associée. Nous explorerons plus particulièrement la notion d'envie, considérée depuis la nuit des temps comme le sentiment le plus dangereux et dans nos sociétés christianisées comme si immorale, pourtant omniprésente comme moteur de l'économie marchande. Nous nous pencherons aussi sur la place des replis religieux dans l'économie psychique qui prévaut dans notre siècle.*

*Afin de quitter une fois pour toutes cette idée que l'addiction est une maladie qui se contracterait dans une enfance mal gérée ou qui s'installerait dans un psychisme défaillant, nous tenterons de comprendre par quels rouages les consommations en tous genres transforment notre regard, utilisent et contaminent nos affects.*

**ALESSANDRO STELLA** est né en Italie en 1956.  
Il est diplômé de l'EHESS en 1987 et titulaire d'un doctorat en 1992.

Il est aujourd'hui membre statutaire et Directeur de recherche en anthropologie historique au CNRS et enseignant à l'EHESS - CRH de Paris.

## **CONSOMMATIONS DE PSYCHOTROPES ET ADDICTIONS : ASSEZ DE CONFUSIONS !**

Après s'être appelée **MILDT** (*Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie*), l'organisme gouvernemental français qui encadre les politiques publiques en matières de drogues s'appelle depuis 2014 la **MILDECA** (*Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives*).

Dans sa lettre de mission on lit :

*« Le décret modifiant les articles R 3411-11 et R 3411-13 du code de la santé publique étend son périmètre à l'ensemble des conduites addictives, entérinant l'intervention de la MILDECA en matière de tabac, d'alcool et d'addictions sans substance. En outre, le texte mentionne explicitement la compétence de la mission interministérielle tant en matière de réduction de l'offre que de réduction de la demande. À ce titre, la lutte contre les trafics compte désormais pleinement parmi les domaines où la coordination de la MILDECA s'exerce. Il fait enfin référence à son action internationale ».*

Les mots-clés sont : **lutte, drogues, conduites addictives, trafic** (et sous-entendu **criminalité**).

Quant à l'agence onusienne supranationale, elle s'appelle depuis vingt ans **ONU DC** (*Office des Nations Unis contre la Drogue et le Crime*). En effet, depuis le lancement de la « guerre à la drogue » dans les années 1970, « **la drogue** » (au singulier, pour dire « poison mortel ») et « **le crime** » (toujours au singulier, pour dire la criminalité par excellence) ont été associés dans l'étiquetage des maux à combattre par les puissances du bien.

La terminologie institutionnelle, qu'elle soit politique, policière ou sanitaire, est le reflet d'une vision, d'une opinion, d'une morale sur la question de la consommation de psychotropes. **En cent ans, on**

**est passé du poison aux stupéfiants, des drogues aux addictions en passant par les toxicomanies.** Mais cela reste toujours un mal, sinon *Le Mal*, à réduire au maximum sinon à éradiquer. C'est la position d'une partie importante, sinon majoritaire, des « addictologues », au point que la **Fédération Addiction**, le professeur Amine Benyamina et d'autres célèbres addictologues ont lancé tout récemment un appel au Président de la République française pour faire des addictions « **une grande cause nationale** ».

La dernière invention terminologique, **les addictions**, est particulièrement perverse. L'addictologie, discipline médicale issue de la confluence des intervenants en alcoologie et en toxicomanie, embrasse désormais tous les champs des pathologies possibles. Des addictions aux substances, illégales ou légales, aux addictions aux jeux ou au sexe, aux addictions alimentaires et aux addictions sans-substance, celle qui était appelée il n'y a pas longtemps la **dépendance**, couvre désormais des pans entiers du comportement humain. Mais si la dépendance à l'héroïne et aux autres opiacés est une évidence, la dépendance ou addiction aux autres psychotropes est loin de l'être. En revanche, les écrans de télévision, ordinateurs, smartphones, les jeux vidéo ou les jeux d'argent peuvent entraîner les individus dans une forte dépendance quotidienne.

Quant aux **addictions alimentaires** elles peuvent être bien plus préjudiciables pour la santé que la consommation de psychotropes interdits. **Le cas du sucre est emblématique.** Le diabète et l'obésité touchent de plus en plus de personnes partout dans le monde. Le sucre est hautement addictif, d'autant plus que sa consommation est légitime, dans le monde entier. L'expérimentation conduite sur des rats, mis devant le **choix entre du sucre glace et la cocaïne**, qui a mené à la conclusion que le sucre avait un pouvoir d'attraction plus fort que la cocaïne<sup>1</sup>.

C'est que, du rat au cheval en passant par l'homme, le sucre active les circuits de la récompense et du plaisir, comme le font les psychotropes. Avec la différence fondamentale que **le sucre n'est pas un psychotrope** :

même s'il stimule la sécrétion de dopamine, le sucre ne modifie pas les connexions neuronales, n'ouvre pas sur d'autres appréciations sensorielles. En même temps il a une place centrale parmi les produits addictifs. Mais s'il est déjà bien difficile de s'attaquer à des groupes criminels mexicains ou colombiens qui contrôlent le trafic des drogues interdites, s'attaquer aux producteurs et aux trafiquants de boissons et aliments sucrés serait s'attaquer aux multinationales du secteur, **Coca Cola** en tête. Si étaient faites des campagnes publiques sur les dangers sanitaires liés à la consommation de sucreries, à l'instar de celles menées sur le tabac et l'alcool, quelles en seraient les conséquences économiques ?

Depuis la naissance du concept, puis la formation d'une discipline médicale appelée **addictologie**, le spectre de son emprise touche des plus en plus d'individus, hommes et femmes, considérés addicts qui aux psychotropes (légaux ou illégaux), qui aux neuroleptiques, qui au sport, au jeu ou au sexe. Au point que les docteurs Laurent Karila et William Lowenstein (président de SOS Addictions) ont tout récemment publié un livre au titre perplexe : *Tous addicts, et après ?*<sup>2</sup> Ce qui pose aux addictologues un problème démographique majeur : comment traiter des millions d'individus ? Le professeur Amine Benyamina aurait-il raison de tirer le signal d'alarme épidémiologique en appelant à faire des addictions une grande cause nationale ?

Et si, au lieu de médicaliser à outrance toute la société, de produire des concepts qui englobent tout, de pathologiser tout comportement déviant aux normes d'hygiène sanitaire et social, on réfléchissait à la meilleure manière de traiter des addictions et des psychotropes ? En commençant par casser cette assimilation trompeuse et inopérante entre psychotropes et addictions ? Au lieu de semer la confusion, de faire des généralisations qui emportent tout, de parler de « drogue », il conviendrait de bien analyser les effets et incidences de chaque psychotrope, pour trouver une régulation juste, comprise par les personnes concernées et par la société dans son ensemble.

<sup>1</sup> Serge AHMED, "Tous dépendants au sucre", dossier addictions, *Les dossiers de La Recherche*, 2013

<sup>2</sup> L. KARILA et W. LOWENSTEIN, *Tous addicts, et après ?*, Paris, Flammarion, 2017

## **L'APPORT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES À L'ÉTUDE DES CONSOMMATIONS ET USAGES DE PSYCHOTROPES**

Les sciences humaines et sociales nous apprennent que les consommations de psychotropes ont été et sont différentes et variées, impossibles à réduire sous des termes comme toxicomanies ou addictions. Depuis la nuit des temps, aux quatre coins de la planète, les humains (les animaux aussi, d'ailleurs) ont eu recours à des plantes psychotropes, **leur trouvant des vertus heuristiques et thérapeutiques** : chasser des soucis, soulager des souffrances, fuir des peurs, apaiser des angoisses, voir, sentir, toucher différemment, modifier ses relations aux autres et à l'environnement. L'humanité a trouvé dans des substances naturelles, puis synthétiques, **des remèdes à des problèmes du corps ou de l'âme**.

**Alors, pourquoi la prohibition ?** La prohibition des drogues a une histoire, mal connue et peu étudiée. Sur le temps long, en fait, c'est le « **ferment divin** » qui a fait débat, bien plus que les « plantes des dieux ». Si le monde judéo-chrétien, tout en condamnant l'ivresse et les excès, a intégré le vin jusque dans le rite liturgique, **le monde musulman a fait de la prohibition de l'alcool** un des piliers de l'ordre moral de la société. Prônée par des ulémas ou par des prêtres, la prohibition des drogues apparaît sous le sceau de l'ordre moral dicté par la religion.

Dans le monde chrétien, la première loi de prohibition des drogues fut l'œuvre de **l'Inquisition de Mexico qui, en 1620, interdit la consommation du peyotl et d'autres plantes « magiques »**. En revanche, ni l'Inquisition de Lima n'interdit la consommation de coca et d'autres cactus et lianes psychotropes, ni l'Inquisition de Goa légiféra sur l'opium et le bangue (haschisch), signe, déjà, des profondes contradictions inhérentes aux politiques prohibitionnistes. Il faudra attendre **la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Chine et les années 1914-1920 aux États-Unis et en Europe**, pour qu'une législation prohibitionniste se mette en place, touchant à la fois des stupéfiants et des alcools. Mais pendant des siècles la consommation des drogues, tant en Orient qu'en

Occident, avait eu libre cours, et les États occidentaux (Portugal, Hollande, Angleterre, France), via leurs compagnies des Indes orientales et leurs régies de l'opium, ne faisaient aucune différence dans le commerce des drogues.

La prohibition des drogues a une **géographie, variable et changeante**, au gré des cultures, des traditions, des routes commerciales, des conflits, de la demande. La guerre aux drogues ne fait souvent que déplacer la production et le commerce, alors que la consommation de toute sorte de drogue s'est mondialisée. Le paysage est ô combien hétérogène : des vastes régions du monde, traditionnellement productrices et consommatrices (Maroc, Afghanistan, Iran, Asie du Sud-Est, Pérou, Bolivie) où la tolérance, où la licéité coutumière contraste avec la législation pénale locale et internationale, et des îlots qui se sont soustraits de fait (Hollande, Suisse) ou de droit (Uruguay, Jamaïque, Colorado, Washington) de la législation prohibitionniste. À l'échelle mondiale, le droit prohibitionniste révèle des multiples contradictions entre sa lettre, son application et les usages sociaux, traditionnels ou nouveaux. Jusqu'au paradoxe que là où la production et la consommation sont les plus répandues, la législation peut être la plus sévère (France) ou les peines impitoyables (Iran, Thaïlande).

La prohibition des drogues a une **sociologie. Qui est réprimé par la police et la justice ?** Les paysans colombiens et afghans et les consommateurs-revendeurs des quartiers populaires d'Occident et d'Orient, sont davantage visés que les mafias internationales et les narco-États. La sociologie de la consommation, largement partagée par toutes les strates sociales et les groupes ethniques, ne correspond pas à la sociologie de l'incarcération pour infraction à la législation sur les stupéfiants. **La guerre à la drogue** ressemble fort à une chasse aux drogués, et s'apparente à celles qui furent jadis, en Occident, la chasse aux sorcières, aux hérétiques, aux sodomites et autres transgresseurs de l'ordre moral. Dans les favelas de Rio ou dans les cités de la banlieue de Paris, sous couvert de la répression du trafic de drogue, l'appareil policier se déchaîne

sur des groupes sociaux stigmatisés comme dangereux, souvent **racialisés** et marginalisés. Une guerre non seulement inefficace mais profondément injuste.

La prohibition des drogues a une **anthropologie**. Depuis la nuit des temps, l'humanité s'est **autorégulée** par rapport à la consommation d'herbes, plantes et alcaloïdes tirés d'elles ayant des effets sur l'organisme et la psyché. **En cherchant par l'observation et l'expérience la dose adéquate**, en régulant le **rythme** et les circonstances de son utilisation, les différentes sociétés ont su produire et transmettre des connaissances de la pharmacopée botanique qui ont profondément contribué aux progrès de la médecine et de la santé. D'ailleurs la tolérance ou la légalisation de fait de la consommation des drogues dans des nombreux pays aujourd'hui, se fonde sur la considération de la drogue comme un médicament, comme cela était le cas jusqu'au XXe siècle, avant la connotation négative donnée au terme drogue. Mais considérer le consommateur de drogue comme un malade ne serait-il pas faire fi de la motivation première de la prise de drogue : **l'apaisement de la souffrance, la quête du plaisir** ? Comment expliquer autrement que des millions de consommateurs ne conçoivent la recherche du plaisir qu'en passant par la prise de drogue ? Et pourquoi, comme pour la sexualité hors norme jadis, la recherche du plaisir devrait être sous le signe du vice et de la honte ?

Quelles ont été et sont aujourd'hui les raisons de la prohibition des drogues ? **Avant la focalisation sur des raisons de santé, personnelle et publique, l'interdiction des drogues a été bâtie sur des motivations religieuses. Le vin en Islam, le peyotl et autres plantes en Chrétienté, ont été associés à l'ivresse, aux plaisirs incontrôlés, au mal, au diable.** L'alcool et les drogues éloigneraient les esprits de Dieu, d'autant plus si considérées des nectars, des plantes des dieux : **un conflit entre mondes magiques**, une concurrence sur le marché du rêve. Les « Ligues de Tempérance et de Vertu » qui, au début du XXe siècle, ont été le fer de lance de la vague de prohibition des drogues et des alcools en Occident

et en Orient, n'ont fait que reprendre une morale religieuse ancienne : l'ivresse et les plaisirs doivent rester un rêve de paradis céleste. Dans le monde occidental, après des religieux ce sont **aujourd'hui des médecins et des psychiatres qui ont repris le flambeau de la doctrine du salut de l'humanité**. Une morale axée sur la santé de l'organisme comme valeur absolue, obligée donc de se confronter avec les coutumes de consommation d'alcool et de tabac, drogues légalisées, fiscalisées, en vente régulée, statistiquement immensément plus dangereuses pour la santé individuelle et publique que les drogues illégales. Sans oublier les anxiolytiques et les antidépresseurs, prescrits par les médecins et vendus par les pharmaciens, qui amplifient les contradictions entre drogues licites et illicites. Mais en robe noire ou en blouse blanche, certains croient pouvoir s'arroger le droit de dire ce qui est bon pour le corps et pour l'esprit. **Quelle morale pour quelle loi, quel droit pour quelle liberté ?**

## ***POISON OU REMÈDE ?***

L'approche institutionnelle, sanitaire, policière et judiciaire en particulier, continue de présenter les psychotropes comme **source de problèmes** de tout ordre. Si les consommations problématiques sont connues et suivies, il existe bien d'autres consommations qui ne le sont pas. La vague de légalisation **du cannabis, thérapeutique** en particulier, en Europe et aux Amériques, dit que les psychotropes peuvent aussi être la solution à des problèmes.

**« Ça me fait du bien »**

*Les drogues comme solution à des problèmes*

**ALESSANDRO STELLA**, Historien, Directeur de recherches au CNRS :

« Introduction : « Ça me fait du bien », usages thérapeutiques des psychotropes »

**FRANÇOIS-RODOLPHE INGOLD**, psychiatre et anthropologue :

« Le cannabis et les pharmacopées contemporaines »

**MARCOS GARCIA DE TERESA**, anthropologue, doctorant IRIS :

« No es delito, es deleite. Usage profane et consommation rituelle des champignons psilocybes dans la sierra mazateca au Mexique »

Une fois affranchis des injonctions morales et religieuses, libérés du poids de la procréation par les contraceptifs, hommes et femmes pratiquent toute sorte de sexualité se disant : « Ça me fait du bien ». Tout individu se sentant malade a recours à toute sorte de médicaments pour chasser sa souffrance, et quand il y parvient il se dit : « Ça me fait du bien ». De même, chaque individu qui consomme des psychotropes est à la recherche de sensations qu'il ressent lui faisant du bien. Dans cette quête perpétuellement renouvelée d'abolir ou du moins atténuer les souffrances, de parvenir au bonheur fût-il éphémère, d'attendre

l'ivresse sinon l'orgasme, l'humanité a trouvé au fur et à mesure, par-ci par-là, des flèches à mettre à son arc. Que ce soit par le yoga, la nourriture, la boisson, les médicaments, les drogues ou encore la religion, chaque individu passe sa vie à rechercher ce qui lui fait du bien, en tâtonnant, en bricolant, en changeant de méthode ou d'aliment de l'âme. Cette quête du bien-être, inscrite dans l'âme humaine et ineffaçable, fait indéniablement partie des droits humains, universels et inaliénables. Encore faut-il que les pouvoirs publics le reconnaissent comme tels.

En effet, depuis cent ans de prohibitionnisme d'une série de plus en plus longue de substances psychotropes, et surtout depuis cinquante ans et le lancement de la « guerre à la drogue », ces droits humains sont bafoués. Ce qui n'a pas empêché la diffusion de plus en plus mondialisée de psychotropes de toute sorte, végétale comme synthétique. Preuve évidente que la demande de bien-être est là et dépasse la répression.

Pour cette troisième année du séminaire transdisciplinaire et transuniversitaire sur les drogues, nous avons choisi comme thème général les usages de psychotropes afin de trouver une solution à des problèmes. En effet, la pensée dominante, officielle et institutionnalisée ne voit dans la consommation de drogues que des problèmes (sanitaires, sociaux, policiers). Il y a plus : la loi nous impose l'obligation de parler exclusivement en négatif des drogues, leur présentation sous un jour favorable étant passible de poursuites pénales et financières (*cf. séance du 8 février 2018*).

Or, personne ne nie que les drogues, toutes les drogues, qu'elles soient vendues sur le marché noir, en pharmacie ou à l'épicerie, peuvent provoquer des problèmes de toute sorte chez les consommateurs. En même temps nous sommes dans l'obligation de constater que dans les sociétés traditionnelles comme modernes des millions de personnes ont recours à des psychotropes comme solution à des problèmes. Fumer de la marijuana pour se détendre, sniffer de la cocaïne pour se revigorer, manger des champignons psilocybes pour éprouver des

sensations inconnues et plaisantes : l'offre variée de plantes naturelles et de substances synthétiques rencontre la demande des différents usages thérapeutiques des psychotropes. Et si le cannabis dit thérapeutique peut être utile dans certaines maladies physiologiques, le cannabis dit récréatif peut être une solution pour des problèmes de stress, de sociabilité, de panne de rêves.

Mais la question des drogues continue d'être sous le signe de la schizophrénie culturelle et législative. Si l'Etat, le corps médical et tout un chacun considère normal qu'on puisse consommer des opiacés, des stimulants, des antidépresseurs et des anxiolytiques vendus en pharmacie, afin de soulager des douleurs physiques ou mentales, l'interdiction et l'opprobre continuent de peser sur des substances qui répondent aux mêmes besoins, mais qui restent illégales. La vague actuelle d'overdoses aux opiacés sur prescription aux USA est symptomatique de cette contradiction flagrante dans les politiques publiques en matière de drogues.

#### « Guérir/tuer ».

Le dernier numéro (octobre 2017) des Cahiers d'anthropologie sociale analyse la relation au pharmakôn dans différentes régions et chez diverses peuplades d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. De toutes ces études de cas, émerge une connaissance impressionnante des qualités de plantes, qu'elles soient utilisées à des fins thérapeutiques, cérémoniales, festives, religieuses, ou comme poison pour tuer du gibier. Ces études font aussi apparaître une longue expérimentation des doses et des situations d'usage, en particulier des plantes psychédéliques, comme la ruée vers l'ayahuasca semble démontrer. Chez le curandero on va pour se soigner, qu'importe si le pharmakôn relève de la médecine ou de la magie, l'essentiel est de chasser les soucis, se sentir bien dans sa peau.

#### Le cas du cannabis.

Depuis quelques années on fait la distinction entre cannabis thérapeutique, à haute concentration de cannabidiol (CBD) et cannabis

récréatif, à haute teneur de tetrahydrocannabinole (THC). Une distinction faite tant par certains consommateurs que par les législateurs de plusieurs Etats européens et américains. Ainsi, des « malades » dûment certifiés et enregistrés peuvent acheter librement leur médicament dans une boutique spécialisée. Là où aussi le cannabis récréatif a été légalisé, les consommateurs peuvent en acheter dans des boutiques créées à cet effet. Ailleurs, l'achat et la vente continuent de se faire sur le marché noir.

Contrairement à ce qu'affirme le professeur de médecine Jean Costentin (dans *Après-demain*, octobre 2017), pour qui le cannabis rend les gens, les jeunes-gens en particulier, au mieux déments et au pire schizophrènes, les psychotropes ne sont pas foncièrement des tueurs de neurones mais des clefs d'ouverture d'autres facultés et capacités psycho-sensorielles. Le professeur Costentin présume que le cerveau humain fonctionne comme une horloge suisse, régulier sauf accident causé par une pathologie cérébrale ou l'absorption d'une drogue qui le dérègle. Mais notre fonctionnement humain, tout au long de la vie, est influencé par des sentiments, des passions, des sensations, des pulsions qui cassent l'ordre simplement physiologique. Les psychotropes ne font que modifier le système des connexions neuronales, créent d'autres liens entre les différents réservoirs de connaissance et d'expression. Les arts sous psychotropes en témoignent.

#### Le cas des champignons psychédéliques

Il illustre parfaitement l'ineptie des lois prohibitionnistes. Comme pour toute autre plante, aux quatre coins du monde, l'humanité a su par l'expérience et l'observation faire la différence entre champignons comestibles, délicieux, indigestes, psychédéliques et mortels. Leur cueillette et consommation ont suivi ces appréciations. Aucun législateur n'aurait l'idée saugrenue d'interdire de récolter et consommer du *Boletus Satana*, laissant à tout un chacun la liberté de se tuer s'il fait cette erreur. Alors pourquoi les législateurs ont interdit à niveau international le commerce et la consommation de champignons psilocybes ? Une prohibition par ailleurs inapplicable, car non seulement on trouve dans

la nature des champignons psychédéliques dans le monde entier, mais là où leur consommation est rituelle et traditionnelle la législation est libérale et tolérante.

Nous avons consacré deux séances du séminaire de cette année aux usages thérapeutiques des plantes et substances psychédéliques. L'utilisation traditionnelle du peyotl, du San Pedro, des champignons psilocybes, à des fins de dépassement d'impasses dans le cours de la vie (telles une perte qu'on veut retrouver, un désir qu'on voudrait exaucer, un amant qu'on voudrait se rattacher) est connue, documentée, analysée. Nous savons aussi que « les plantes des dieux » ont été vénérées pour d'autres qualités. Avant de devenir hallucinogènes à hautes doses, ces plantes sont à faibles doses des stimulants, des coupe-faim. Dans des contextes festifs et de sociabilité, elles peuvent contribuer à tisser des liens humains, à découvrir des sensibilités communes. Aussi, à l'instar de la danse effrénée de la tarentelle pour guérir les femmes « hystériques », ou de musiques et prières redondantes et envoûtantes, les plantes psychédéliques peuvent soigner des individus en proie à des crises psychiques. La ruée sur l'ayahuasca, au cours des deux-trois dernières décennies, s'explique entre autre par les vertus de sevrage psychique aux opiacés attribuées à cette plante par des consommateurs dépendants à l'héroïne.

Ces dernières années on assiste à un renouveau des recherches sur les utilisations thérapeutiques des substances psychédéliques. Une renaissance, en fait, après le blocage imposé par les lois prohibitionnistes de 1970. Des années 1920 aux années 1960, médecins, psychiatres et usagers occidentaux avaient recueilli les connaissances des chamanes et des consommateurs traditionnels de plantes psychédéliques, en y ajoutant d'autres savoirs provenant d'expériences chimiques et d'observations cliniques. Si les résultats obtenus dans l'expression artistique, des tableaux huichols aux œuvres surréalistes des années 1960, sont reconnus, les résultats des effets des substances psychédéliques pour soigner des maux et des maladies sont encore couverts d'ignorance sinon de censure. En

dépit qu'il existe tout un courant de chercheurs à niveau international qui travaille sur ces questions. Y compris dans l'utilisation de micro-doses dans la vie quotidienne, par-delà des usages rituels, de groupe ou de clinique.

Après « les portes de la perception », s'est imposé dans le langage commun le terme « d'états modifiés de conscience » pour qualifier les effets des substances psychédéliques sur le fonctionnement du cerveau et des comportements. Une définition questionnable dans la mesure où, si nous avons bien conscience que ces substances apportent des modifications dans notre fonctionnement sensoriel et psychique, en ouvrant des liens de connexion neuronaux autrement inopérants ou peu sollicités, aucun scientifique ne s'aventurerait à définir quel serait l'état normal de conscience.

L'usage des drogues en guerre [séance du 14 juin 2018], nous amènera à examiner l'utilisation de substances psychoactives, tant stimulantes que relaxantes, à des fins de performance guerrière.

### **Les drogues sur prescription médicale [Séance du 8 mars 2018]**

Coordonnée par notre ami Bertrand Lebeau, cette séance traitera de l'épineuse question des drogues consommées sur prescription médicale. La vague d'overdoses aux opiacés vendus en pharmacie aux Etats Unis, au cours des dernières années, n'est peut-être que la pointe d'un iceberg beaucoup plus étendu et qui avance rapidement. En France même, où la consommation d'héroïne est en train de se raréfier au profit de la méthadone et du subutex, devenu ce dernier la bouée de sauvetage des injecteurs en difficulté. La question de la prescription médicale de substances psychotropes est centrale pour l'élaboration d'une politique publique sur les drogues qui mette au centre la question de la santé et celle des droits humains. En l'état actuelle des choses, tout le monde convient du bienfait que les médecins prescrivent des morphiniques à des malades

de cancer ou pour soulager les douleurs post-opératoires. De même que toute personne souffrant d'anxiété, de dépression et d'autres difficultés à se gérer soi-même, demande à son médecin de lui offrir une possible solution à ses problèmes par des anxiolytiques ou des antidépresseurs. Et depuis vingt ans les pouvoirs publics ont accepté les TSO, au nom de la réduction des risques.

Les drogues, toutes les drogues, toutes les molécules psychotropes sont dans les pharmacies et les hôpitaux. Alors, que faire ? Quelle politique prôner ? Prescription aux malades, oui, aux usagers dépendants, bien entendu, mais quid des primo-accédants ? Seulement à ceux qui manifestent (et comment ?) des « vraies » douleurs ?

#### **Plaisir et ivresse comparés du vin et des drogues [Séance du 17 mai 2018]**

Avec Anne Coppel, Véronique Nahum-Grappe et Michal Herer (philosophe polonais) nous allons explorer les plaisirs recherchés dans la consommation d'alcool et de drogues. Les ressorts de la demande psychosomatique sont-ils les mêmes, proches, semblables ? En tout cas, les effets recherchés dans l'ivresse alcoolique et dans l'ivresse psychotropique méritent la comparaison en terme de sociabilité, d'amitié, de solidarité et de son contraire, le délien, le repli sur soi, l'asociabilité.

Au cours des précédentes saisons de ce séminaire, nous avons eu l'occasion d'apprendre pas mal de choses sur les usages traditionnels de psychotropes, tel l'opium en Iran ou en Indochine, la Ganja à Sumatra, en Inde ou au Maghreb, le kava dans les îles du Pacifique ou encore le khat au Yémen et dans la Corne d'Afrique. Dans certains cas, comme au Yémen, la drogue rythme le quotidien des individus et de la société toute entière, au point que, même pendant la guerre civile qui y sévit depuis quelques années, en début d'après-midi on pose les armes, on broute du khat et on cause. Outre les effets recherchés et ressentis par les consommateurs, il est indéniable que cette plante a des effets sociaux de pacification. On pourrait élargir la comparaison

aux soldats américains pendant la guerre du Vietnam, dont une partie importante devint consommatrice de cannabis et d'héroïne, drogues apaisantes, ce qui, en principe (contrairement à l'invention occidentale des « hachichins-assassins ») les a fait s'éloigner des attitudes bellicistes. Pour cela aussi, il est pertinent de dire que les drogues peuvent faire du bien. En tout cas, il faut apprendre à vivre avec.

**Alessandro Stella**  
**Janvier 2018**

R.A.T.

 UCLouvain

 laap  
laboratoire  
d'anthropologie  
prospective

 Francophones  
Bruxelles

 fnrs  
LA LIBERTÉ DE CHERCHER